

<b>DEPARTEMENT DE SAONE-&amp;-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU</b>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</b>
	<b>RAPPORT N° II-1  24SGADL0173</b>

**SEANCE DU  
21 NOVEMBRE 2024**

<p><b>Nombre de conseillers en exercice :</b> <b>71</b></p> <p><b>Nombre de conseillers présents :</b> <b>45</b></p> <p><b>Date de convocation :</b> <b>15 novembre 2024</b></p> <p><b>Date d'affichage :</b> <b>22 novembre 2024</b></p>
---

<p><b>OBJET :</b> <b>Budget Principal - Vote d'une décision modificative</b></p>
--

<p><b>Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 64</b></p> <p><b>Nombre de Conseillers ayant voté pour : 63</b></p> <p><b>Nombre de Conseillers ayant voté contre : 1</b></p> <p><b>Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0</b></p> <p><b>Nombre de Conseillers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>ayant donné pouvoir : 19</b></li> <li>• <b>n'ayant pas donné pouvoir : 7</b></li> </ul>
--

**L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 21 novembre à dix-huit heures trente** le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle polyvalente de Saint-Sernin du Bois - 71200 SAINT-SERNIN DU BOIS , sous la présidence de **M. David MARTI, président**

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Yohann CASSIER - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Cyril GOMET - M. Georges LACOUR - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Jérémy PINTO - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

**VICE-PRESIDENTS**

M. Jean-Paul BAUDIN - M. Denis BEAUDOT - Mme Jocelyne BLONDEAU - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Bernard DURAND - M. Lionel DUPARAY - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Christian GRAND - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - Mme Christiane MATHOS - Mme Laëtitia MARTINEZ - Mme Paulette MATRAY - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Felix MORENO - M. Philippe PRIET - M. Marc REPY - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Aurélie SIVIGNON - M. Laurent SELVEZ - M. Michel TRAMOY

**CONSEILLERS**

**ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :**

M. Abdoukader ATTEYE  
M. Alain BALLOT  
Mme Salima BELHADJ-TAHAR  
M. Roger BURTIN  
M. Frédéric MARASCIA  
M. Jean PISSELOUP  
Mme Gilda SARANDAO  
M. BUISSON (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD)  
M. COMMEAU (pouvoir à Mme Pascale FALLOURD)  
Mme COUILLEROT (pouvoir à M. Bernard DURAND)  
M. DUMONT (pouvoir à M. Christian GRAND)  
Mme FRIZOT (pouvoir à M. Lionel DUPARAY)  
M. GANE (pouvoir à Mme Montserrat REYES)  
Mme GHULAM NABI (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY)  
Mme GIRARD-LELEU (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE)  
M. GIRARDON (pouvoir à M. Michel CHARDEAU)  
M. GRONFIER (pouvoir à M. Michel TRAMOY)  
Mme JARROT (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE)  
M. JAUNET (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)  
M. LAGRANGE (pouvoir à Mme Laëtitia MARTINEZ)  
Mme LODDO (pouvoir à M. Philippe PIGEAU)  
Mme MEUNIER (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS)  
Mme MICHELOT-LUQUET (pouvoir à M. Bernard FREDON)  
Mme PERRIN (pouvoir à M. Armando DE ABREU)  
Mme PICARD (pouvoir à M. Georges LACOUR)  
M. VALETTE (pouvoir à Mme Chantal LEBEAU)

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Mme Aurélie SIVIGNON



Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2311-1 et suivants relatifs au budget de la commune qui s'applique également aux EPCI ;

Vu la délibération adoptée par le Conseil communautaire le 21 décembre 2023 afin d'adopter le budget pour l'exercice 2024 ;

Considérant que le budget est un document de prévision qui peut être adapté au cours de l'exercice en fonction des mouvements budgétaires devenus nécessaires ;

Le rapporteur expose :

« Cette décision modificative prévoit principalement les crédits nécessaires à la réalisation d'opérations, régularisations comptables en fonctionnement et en investissement pour :

- L'apurement de rattachements ;
- L'ajustement de la dotation aux amortissements ;
- Le transfert en compte d'immobilisations en cours des avances versées pour la réalisation du technopôle du dernier trimestre 2023 et de l'année 2024, afin de récupérer la TVA ainsi que les frais d'études en compte de travaux.

Il est également procédé à l'ajustement de la dotation relative aux pénalités perçues, au FCTVA et à l'emprunt.

Cette décision intègre également des ajustements de crédits d'opérations, pour les travaux d'aménagement de la Place Schneider au Creusot, de Gévelard Centre Bourg et de Montceau Cinéma.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,  
Après en avoir débattu,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE

- D'adopter la décision modificative du budget principal, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.

Certifié pour avoir été reçu  
à la sous-préfecture le 22 novembre 2024  
et publié, affiché ou notifié le 22 novembre 2024

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,  
Pour le président absent,  
Le vice-président,  
Daniel MEUNIER

LE PRESIDENT,  
Pour le président absent,  
Le vice-président,  
Daniel MEUNIER

